

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	6
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 2 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 29 juillet 2024

<b>Objet</b>
<b>N° 24/05/08</b>
<b>Subventions aux associations</b>  *  <b>Complément de la délibération n°24/02/17 du 10 avril 2024</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY

**Représentés**

**Absents excusés** Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

Le Maire donne lecture des comptes et prévisions du Comité des Fêtes ayant déposé une demande de subvention pour l'exercice 2024.

La demande de subvention de cette association s'établit comme suit :

Comité des fêtes 2 500.00€

Ces crédits, soit la somme de 2 500 €, sont inscrits au budget primitif du budget général de l'exercice 2024 au compte 65748.

**Le Conseil municipal, après délibéré avec 6 voix pour et 1 voix « ne prend pas part au vote » :**

- **DÉCIDE** d'allouer la subvention à l'association telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**



Acte certifié exécutoire le : 08/08/2024  
Télétransmis en Préfecture le : 08/08/2024  
Notifié ou publié le : 08/08/2024

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches